

Mairie de CARLIPA
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance du 13 octobre 2016

Présents : MM SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - DESPLAS - ARNAUD et GUYONNET - Mmes ARIBAUD – OLIVIER et ROUQUET

Absente excusée : Mmes CARPENTIER et BAUDA

CONTRATS DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que les contrats de délégation de service public Eau et Assainissement de la commune arrivent à échéance le 13/06/2017, après prolongation par avenant de 6 mois.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de délégation du service public (DSP) au vu du rapport établi en application de l'article /.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé, du rapport de présentation des différents modes de gestion et de la proposition du maire sur le principe de la DSP Eau et Assainissement, le conseil municipal :

- Décide du principe de déléguer les services DSP Eau et Assainissement
- Décide d'engager une procédure de passation de contrats DSP pour une durée de 5 ans avec une variante de 10 ans
- Approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2017 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Quatre projets sont prévus pour 2017, avec demandes de subventions :

1) Réfection de l'éclairage public

Rénovation des armoires de commande, mise en place de calculateurs astronomiques et remplacement de luminaires et supports vétustes par des luminaires à source led.

Montant 84 945 € HT / 101 934 € TTC

Demandes de subventions : SYADEN 60 %	50 967 €
Autofinancement de la commune	50 967 €

Le Syaden sera sollicité par tranches annuelles de 15 000 €. Le financement se terminerait en 2020.

2) Restauration et mise en sécurité clocher et tribune église

Montant 13 034.85 € HT / 13 845.42 € TTC

Demandes de subventions : CD 11 30 %	3 910.46 €
Etat DETR 30 %	3 910.46 €
Conseil Régional 20 %	2 606.97 €
Autofinancement de la commune	3 417.53 €

3) Création d'un trottoir route de Villespy

Montant 68 670 € HT / 82 404 € TTC

Demandes de subventions : CD 11 30 %	20 601 €
Etat DETR 40 %	27 468 €
Autofinancement de la commune	34 335 €

4) Goudronnage de rues communales

Montant 84 985 € HT / 101 982 € TTC

Demandes de subventions : CD 11 30 % (plafonné)	15 000 €
Etat DETR 40 %	33 994 €
Autofinancement de la commune	52 988 €

M 49 / EAU ET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Il convient de procéder à un virement de crédits

- Dépenses Fonctionnement / au 022 – Dépenses Imprévues - 10 €
- Dépenses Fonctionnement / au 6811 – Dotations aux amortissements + 10 €

Cette décision modificative est votée à l'unanimité.

CONVENTION SGEPI POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATERIELS DE LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a souhaité que le SGEPI participe aux frais des dépenses courantes liées à l'utilisation des locaux (chauffage, électricité), matériels (photocopieur, fax) et téléphone par la secrétaire pendant son temps de travail SGEPI, soit 8 heures hebdomadaires.

Ces frais ont été calculés et représentent 250 € par an et par commune soit au total 750 € qui seront versés par le SGEPI à la commune. Pour cela, il convient d'établir une convention précisant les modalités et conditions de cette utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, mandate le Maire pour signer cette convention avec le SGEPI.

RÉVISION DES LOYERS AU 01/01/2017

Le montant des loyers des logements locatifs seront révisés au 01/01/2017 en fonction de l'indice de référence INSEE du 3° trimestre 2016.

TRÈS HAUT DÉBIT

La commune ne sera pas desservie par la fibre optique. Le très haut débit pourra être reçu par les particuliers par satellite.

Il a été validé par la CCPLM le principe d'un financement de la moitié du reste à charge sur un branchement satellite. Le coût par branchement serait d'environ 400 €. La Région et la CCPLM devraient financer une partie de ce branchement ; resterait donc à la charge de l'abonné 80 € environ. Cette somme peut être financée par la commune si elle le souhaite.

Après discussion, les élus souhaitent participer au financement des branchements satellite des particuliers.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ATTRIBUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal vote l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux fixé par l'arrêté ministériel du 16/09/1983.

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

- * 03/09 – Commission Voirie : Jean-F. PENNAVAYRE
- * 13/09 – DSP Eau et Assainissement / ATD11 : Serge SERRANO
- * 15/09 – Eclairage public / Cetur : Jean-F. PENNAVAYRE
- * 22/09 – PLU / Présentation du PADD : Serge SERRANO
- * 29/09 – Commission Administration : Bernard OLIVIER
- * 07/10 – DSP Eau et Assainissement / ATD11 + Véolia : Serge SERRANO

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTITUTIONS EXTRACOMMUNALES

- * 06/09 – CAUE / Visite cœurs de village : René DESPLAS
- * 13/09 – CCPLM / Bureau exécutif : Serge SERRANO
- * 21/09 – PETR Culture / Pays Lauragais : Serge SERRANO
- * 26/09 – PETR Culture / Pays Lauragais : Serge SERRANO
- * 30/09 – CCPLM / Chantiers d'Insertion : Bernard OLIVIER - Jean-F. PENNAVAYRE
- * 04/10 – CCPLM / Très Haut Débit : Serge SERRANO
- * 07/10 – CarViCen / Assemblée Générale : Serge SERRANO
- * 11/10 – CCPLM / Voirie : Bernard OLIVIER - Jean-F. PENNAVAYRE
- * 13/10 – Rencontre Régionale Economie Circulaire : Serge SERRANO

- Séance levée à 23h30 -

Vu pour être affiché le 14 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,
Serge SERRANO

